



## Scolarisation des moins de 3 ans : la position du SNUipp-FSU

**En avril 2016, en réaction aux annonces de la ministre pour faire progresser la scolarisation des tout-petits, le SNUipp-FSU a rappelé que cet accueil nécessite des conditions spécifiques et exigeantes, ainsi qu'une véritable formation des enseignants de maternelle :**

« La ministre de l'Éducation nationale s'est inquiétée de la faible progression de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, notamment dans les quartiers de l'éducation prioritaire. Avec la ministre des familles, elle a proposé comme réponse de mieux sensibiliser les familles en demandant notamment aux caisses d'allocations familiales (CAF) de contacter les parents par mail afin de leur proposer des places pour scolariser leurs enfants.



S'il y a effectivement un vrai enjeu à faire la promotion de la scolarisation précoce auprès des familles, l'objectif ne peut pas être de faire du chiffre pour du chiffre en affichant une hausse du taux de scolarisation des tout-petits. Une politique volontariste en la matière ne peut donc pas se traduire uniquement par une demande

auprès de la CAF d'aller chercher des enfants de 2 ans pour les "jeter" au milieu des autres dans des classes surchargées.

Pour que les tout-jeunes élèves tirent bénéfice d'une scolarisation précoce et pour convaincre les familles, il faut mettre en place des conditions particulières, au sein d'une organisation particulière, avec des enseignants volontaires et formés. Pouvoir être attentif à leurs besoins propres, les aider dans leur socialisation, le développement du langage requière des classes spécifiques d'enfants de moins de trois ans avec des effectifs réduits à 15 élèves. C'est loin d'être le cas actuellement

puisque dans 90 % des cas, ces jeunes enfants sont répartis dans des classes de petite section parfois très chargées (1 classe maternelle sur 2 a plus de 25 élèves)

La scolarisation des moins de trois ans, que nous soutenons, est exigeante. Elle ne peut donc se faire à l'aveugle et sans projet spécifique comme le souligne fort justement [la circulaire de janvier 2013](#). Nous demandons le respect de ce cadrage national avec un vrai partenariat Éducation nationale et collectivités territoriales « pour s'assurer des conditions d'accueil à la mesure des besoins spécifiques des tout-petits » : ATSEM, locaux scolaires adaptés avec du matériel spécifique, horaires assouplis, liens école maternelle-structures d'accueil de la petite enfance, projet pédagogique. Il est également urgent de mettre en œuvre une véritable formation initiale et continue des enseignants pour l'école maternelle. Pour réussir concrètement la scolarisation des enfants de moins de trois ans, les équipes enseignantes ont besoin d'être soutenues.

---

## Ce que dit la circulaire de janvier 2013

### Un projet particulier :

« Parce qu'elle concerne des "tout-petits" ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier ».

### Un pilotage de l'Éducation nationale :

L'Éducation nationale pilote le dispositif et non les mairies ou la CAF. Les DASEN doivent « engager des discussions avec les collectivités territoriales pour s'assurer des conditions d'accueil à la mesure des besoins spécifiques des tout-petits ».

### Des enseignants associés et formés :

Les équipes enseignantes sont parties prenantes du projet.

« Les professeurs affectés recevront une formation complémentaire associant, autant que nécessaire, les personnels territoriaux ».

### Trois modalités de scolarisation possible :

- ▶ un accueil et une scolarisation dans une classe de l'école maternelle, spécifique et adaptée.
- ▶ un accueil et une scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans des classes de l'école maternelle comportant un ou plusieurs autres niveaux mais en veillant aux conditions spécifiques pour les moins de 3 ans.
- ▶ un accueil en milieu mixte, associant services de petite enfance et école, permet d'offrir du temps scolaire dans des dispositifs conçus localement.

Dans tous les cas, « le projet doit être explicitement accepté par la municipalité en raison des contraintes qu'il porte (présence régulière d'une ATSEM, aménagement de l'espace, matériel et jeux adaptés au jeune âge des enfants, rythmes spécifiques etc.) »







Brochure Spéciale  
Maternelle

disponible sur  
demande auprès du  
SNUipp-FSU

## Plus forts ensemble

Si le SNUipp-FSU fonctionne au quotidien pour tous les collègues, s'il peut organiser ces temps de rencontre et de réflexion, c'est **grâce à vos adhésions et à vos votes lors des élections professionnelles.**

**N'attendez pas, syndiquez-vous !**

Demandez le bulletin d'adhésion à l'un(e) de nos militant(e)s ou par mail, ou rendez-vous sur le site <http://64.snuipp.fr>

**SNUipp-FSU 64**

66 Rue Montpensier

64000 PAU

Tel : 05 59 80 28 27

[snu64@snuipp.fr](mailto:snu64@snuipp.fr)

